AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1234
FR0000130809-FS0526

24 août 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SOCIETE GENERALE

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 24 août 2015, la société Lyxor International Asset Management SAS (17 cours Valmy, 92943 Paris-La Défense), agissant pour le compte du FCPE Société Générale Actionnariat (Fonds E), a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 août 2015, le seuil de 10% des droits de vote de la SOCIETE GENERALE et détenir 48 408 937 actions SOCIETE GENERALE représentant 88 165 566 droits de vote, soit 6,00% du capital et 9,99% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une diminution du nombre d'actions SOCIETE GENERALE détenues sous gestion.

[1] Sur la base d'un capital composé de 806 170 909 actions représentant 881 765 907 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.